

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 8 Novembre 2011

Délégués de la communauté de communes : DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, BROCAS Bernard, CUGNO Patrick, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents : DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DESPAX J.Pierre, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, CUGNO Patrick, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Procurations : CARLET Serge, BASSAT Marie-Thérèse.

Le procès verbal de la séance du 27 octobre 2011 est adopté : pas d'observation.

1 - Vente de terrains ZA la Pouche II à Lombez

Monsieur Morvan informe des demandes en cours

Monsieur Corbières des laboratoires Biotanica : complément alimentaires à base de plantes déjà installé sur Bergerac souhaite acquérir le lot N° 11 : prix de vente 30 180€ HT pour 2 012 m²

- Accord de l'assemblée

Monsieur Vignaux de Nizas souhaite acquérir le Lot N°9 pour créer une entreprise de second œuvre stockage de matériel et de bureaux : prix de vente 34 485€HT pour 2 299m²

- Accord de l'assemblée

Monsieur Morvan rappelle que 2 entreprises sont déjà installées sur la zone la Pouche 2 : Mr Perez et Infosim. Il informe également qu'un autre contact est pris par l'intermédiaire de la CCI pour un terrain commercial il s'agit d'une entreprise dont le siège est en Autriche et qui commercialise des systèmes de panneaux végétaux.

2- Subvention coopératives scolaires des écoles de Seysses et de Noilhan

Ces écoles avaient omis de faire leur demande pour la subvention courante elles n'avaient demandé que pour le voyage scolaire.

L'assemblée à l'unanimité attribue :

- 570 euros à la coopérative de Seysses
- 2000 euros à la coopérative de Noilhan.

3- Indemnité de conseil Monsieur le receveur

L'assemblée accorde à l'unanimité l'indemnité de conseil et de budget à Monsieur Bessin pour l'année 2011.

4- Fonds de concours voirie pour les communes de Lombez et Samatan (délibération).

Monsieur Loubon informe l'assemblée que le marché de travaux pour les rues de Lombez a été signé pour un montant de 292 399 €TTC.

Il propose de porter le fonds de concours de la commune de Lombez à 58 456 €TTC montant estimé par monsieur Pérez géomètre, et qui correspondant à la différence entre un revêtement de base bi couche avec trottoirs en béton et les travaux tels que proposés dans le marché.

En ce qui concerne Samatan le marché n'a pas été signé l'estimation prévisionnelle était de 104 000 € ht et l'offre la moins disante est de 130 000 €ht. Il y avait risque de dépassement du budget, toutes les consultations n'étant pas encore achevées.

Aujourd'hui les consultations sont terminées, et le budget de la Communauté de communes peut couvrir ce dépassement. Par contre il faut délibérer sur le fonds de concours de la commune de Samatan. Selon les calculs établis par monsieur Pérez et avec les mêmes critères retenus que pour Lombez ce fonds de concours s'établirait à 20 596 €TTC.

La commune de Samatan qui n'est pas représentée ce soir, devra délibérer.

Monsieur Braem souligne que le conseil communautaire devra autoriser le Président à signer le marché de voirie de Samatan. Si le conseil ne peut délibérer ou n'autorise pas le président à signer il faudra revoter l'année prochaine.

Monsieur Dutech interroge : Si Samatan refuse de verser le fonds de concours faut-il faire les travaux ? Le conseil communautaire devra se prononcer sur ce point.

Monsieur Bonnefoy n'est pas d'accord avec ces montants ils ne sont pas assez élevés. Il souhaite revoir le règlement intérieur de la voirie.

Monsieur Brocas s'étonne : si le règlement a été voté par le conseil c'est que tout le monde était d'accord.

Monsieur Daran souhaite étudier ces fonds de concours, mais il n'est pas d'accord car les personnes concernées ne sont pas présentes.

Monsieur Réveil souhaite voter et ensuite demander aux communes concernées.

Le conseil communautaire adopte le montant des fonds de concours à demander aux communes de Lombez et de Samatan à l'unanimité moins une abstention.

Questions diverses

- Cantine de Samatan Mme Arseguet a adressé sa lettre de démission elle quittera son poste mi-décembre. Des contacts ont été pris notamment avec Madame Marmajou ; mais celle-ci ne souhaite pas s'investir plus, dans son travail. La communauté de communes va chercher un (e) remplaçant(e).

- Monsieur Daran interroge : quelle est la situation ? Avez- vous reçu quelque chose de la Préfecture? Monsieur Loubon répond que NON la communauté de communes du Savès n'était pas à l'ordre du jour de la réunion de la CDCI du 4 novembre, son cas n'a pas été évoqué.

Fin de la séance à 21h30